

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 25 janvier 2021 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, FOURNON Chantal, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, VINCENT Jacqueline. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DUTOUR Nathalie pouvoir à L. HEYDEL GRILLERE, MAZOYER Rémi pouvoir à X. TRAVERSE, DUTOUR Pierre.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 18 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'une délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

En préambule du conseil, M. le Maire présente un point sur les finances communales et les perspectives pour la mandature au vu des premiers chiffres des comptes 2020, et avant discussion du budget 2021. Ces informations programmées au cours du « séminaire » de début de mandat qui n'a pas pu se tenir, sont nécessaires pour les décisions à prendre dès ce début d'année 2021.

Après une revue, tant des postes de recettes et de dépenses, et sans rentrer dans le détail des comptes. Il apparaît que pour toute la durée de la mandature, la capacité d'autofinancement va se révéler difficilement positive.

Cette situation contrainte provenant en ce qui concerne les recettes :

- Baisse des dotations de l'état (1/3 environ).
- Suppression de la taxe d'habitation.
- Baisse des recettes liées aux constructions.

En ce qui concerne les dépenses, hausse de certaines dépenses contraintes.

- Dépenses d'entretien devenues nécessaires.
- Fin des contrats aidés – participation scolaire.

Les points positifs étant que la situation de la trésorerie à court terme reste saine et que les annualités d'emprunts baisseront à partir de 2026 (sauf incidence nouveaux).

Certaines économies pourraient être envisagées à plus long terme et on pourrait espérer une refonte de la fiscalité locale.

M. le Maire propose que la prochaine commission finances soit élargie à tous les membres du conseil.

20 heures 15 ouverture de la séance.

Délibérations :

1. Rénovation, réparation du clocher de l'église – projet de travaux et sollicitations de subventions.

M. le Maire présente au conseil le projet de réparation des abat-sons de l'église de GLUN.

Cet édifice de style Néo-roman a remplacé une chapelle Romane, l'achèvement des travaux date de l'année 1885.

La toiture dudit clocher a été entièrement rénovée en 1977, et l'intérieur de l'église plus récemment, en 1995.

Les 8 « abat-sons » en bois qui sont un élément important de l'esthétique, sont très dégradés. Ils avaient la particularité d'être incorporés dans le bâti, technique usuelle à l'époque, mais qui présente des difficultés pour l'entretien et le remplacement.

À ce jour des travaux de remplacement des boiseries et reprise de certains éléments de maçonnerie sont nécessaires au risque d'avoir à subir des dégradations plus importantes.
De plus, l'accessibilité du lieu rend les travaux un peu plus complexes.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter la DETR à hauteur de 40 %, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière sur ce projet dont le montant des travaux est estimé à 9 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE le projet de réparation des abat-sons de l'église.

AUTORISE M. le Maire à solliciter la DETR et tout organisme susceptible d'apporter une subvention pour permettre la réalisation de ce projet.

CONDITIONNE la réalisation des travaux à l'obtention de subventions.

De plus le prestataire devra avant tous travaux, fournir des éclaircissements sur le mode de réalisation et la pérennité des réparations effectuées.

2. Convention participation frais scolaires 2019-2020 – St Jean de Muzols.

M. le Maire présente au conseil la convention établie par la commune de St Jean de Muzols pour la participation scolaire des enfants résidant à Glun et scolarisés à l'école publique de St Jean de Muzols pour l'année scolaire 2019-2020.

Il poursuit en indiquant qu'un enfant de Glun est scolarisé en école élémentaire dans cette commune et que la participation s'élève pour l'année 2019-2020 à 410.95 €.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation des communes de résidence aux frais scolaires présentée par la commune de St Jean de Muzols pour l'année scolaire 2019-2020.

3. Association Glun Nature projet de jardins partagés – Prêt du terrain – Convention.

M. le Maire présente au conseil une demande de l'association Glun Nature reçue le 18 janvier.

L'association sollicite la commune pour la mise à disposition du terrain communal situé au nord du nouveau parking, rue du Rioudard, pour un projet de réalisation de jardins partagés.

Il est demandé dans un premier temps, que le conseil donne un accord de principe, sur la mise à disposition de ce terrain pour un projet de jardins partagés.

Dans un deuxième temps, il sera demandé à l'association de présenter un projet de convention précisant les modalités de gestion et d'exploitation du dit terrain, les droits et obligations de chaque partie.

Cette convention sera par la suite étudiée en commission « vie associative » et sous réserve de son approbation, présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe pour que le terrain susmentionné soit mis à disposition pour un projet de jardins partagés.
- **CONFIRME** la demande et le dépôt de projet de convention à charge de l'association Glun Nature pour examen en commission « vie associative ».

A l'issue de la commission vie associative du 1^{er} février 2021, s'il existe des interrogations sur la convention, un rendez-vous sera pris avec Glun Nature pour faire le point.

4. Devis pour entretien et réparation de la toiture du logement 10 rue de l'église.

M. le Maire informe le conseil que suite à des infiltrations lors des récentes pluies, il a été demandé à un artisan d'effectuer une visite du logement sis 10 rue de l'église.

Après avoir évalué les réparations nécessaires pour remédier à ce problème, l'artisan nous présente un devis d'un montant HT de 4 100 € comprenant la reprise et le nettoyage de la toiture.

M. le Maire demande au conseil d'approuver ce devis pour permettre la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le devis présenté et

AUTORISE les travaux.

Le conseil demande pour de prochains travaux que soient présentés 2 devis.

Informations diverses :

- Demande de stationnement de taxi sur la commune. Le conseil estime qu'une place de stationnement pour taxi sur la commune est suffisante.
- M. le maire a présenté au conseil les décisions prises concernant 3 Déclarations d'aliéner et pour lesquelles il a prononcé une renonciation au droit de préemption : parcelles B608 rue du Colombier, B561 et B635 rue Centrale.
- Stérilisation des chats errants – la législation change à compter de cette année et il faudra sans doute à l'avenir contractualiser avec une association pour limiter la prolifération des chats errants.
- La correspondante du hameau de Combes au sein du conseil fait remarquer au maire que le dossier transport scolaire sur le hameau de Combes n'avance pas et regrette que celui-ci ne se saisisse pas plus de ce projet. M. le Maire rappelle que le transport scolaire à partir du 2nd degré n'est pas de la compétence de la commune mais de l'agglomération Arche Agglo et que la Mairie a rencontré et interpellé à plusieurs reprises l'Agglo et qu'il les relance sur le dossier.

Prochaines séances de conseil : 22/02/2021 et 22 mars 2021

Réunion des commissions :

Commission affaires scolaires, vie associative : les 1^{er} février et 1^{er} mars 18h30

Commission voirie : les 8 février et 8 mars 18h30

Commission finances : le 25 février 18h30

Séance levée à 22h15